

Travaux pour la création d'une traversée piétonne

A partir du 23 février 2026



La communauté d'agglomération nous informe qu'elle a missionné la société Cochery pour la création **d'une traversée piétonne sur le RD 22 au niveau du 18-20 avenue du Mal Leclerc.**

Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place.

Il est à craindre de fortes perturbations de circulation en particulier au niveau du carrefour du Montrouge.

Merci de votre compréhension et de votre patience.

Infos pratiques

Travaux au niveau du 18-20 avenue du Mal Leclerc

A partir du 16 février, pour une durée maximale de 30 jours.

Liens utiles

[Arrêté de voirie portant sur les travaux](#)